

9<sup>ème</sup> Congrès de l'AFSP  
Toulouse, 5-7 septembre 2007

**Appel à communications**

***Les anciens combattants dans les transitions  
de la guerre à la paix***

***Date limite pour proposer une communication : 1<sup>er</sup> février 2007***

Responsables scientifiques :

Nathalie DUCLOS, [nduclos@club-internet.fr](mailto:nduclos@club-internet.fr)

David GARIBAY, [david.garibay@univ-lyon2.fr](mailto:david.garibay@univ-lyon2.fr)

Cet atelier se propose, dans une perspective comparative mais aussi pluridisciplinaire, de s'intéresser aux périodes qui suivent un conflit armé et la conclusion d'un cessez le feu, périodes de normalisation où se pose le problème du devenir des anciens combattants, qu'il s'agisse de conscrits appelés sous les drapeaux, de mobilisés volontaires dans un mouvement de lutte armée ou encore de combattants enrôlés de force dans un groupe armé.

Dans le cas des sorties de conflits intra-étatiques, s'ouvre une période dite de « transition sécuritaire », au cours de laquelle les institutions (re)créées à l'occasion du règlement de la paix ou les médiateurs internationaux sont censés assurer le passage (ou non) d'une situation de violences diffuses à une phase où l'Etat parvient à nouveau à revendiquer avec succès son monopole de la coercition. Le devenir des anciens combattants pose une autre série de problèmes, lié à l'enjeu de leur retour dans la vie civile et de ses incidences sur la vie sociale et politique. Dans quelle mesure et à quelles conditions se produit effectivement une démobilisation des anciens combattants ? Outre la remise des armes, l'enjeu est en effet aussi celui d'une « démobilisation culturelle » (John Horne) et de la « civilianisation » (Mats Berdal) des anciens combattants.

La situation des anciens combattants après guerre est susceptible de faciliter ou, au contraire, de contrarier la transition en cours de la guerre à la paix. Il s'agira de s'interroger sur leur influence sur le cours du processus de pacification dans l'après guerre. Les cas de remobilisation armée apparaissent comme les situations les plus évidentes d'échec de ce processus et d'obstacles à la paix. Pourtant, la réflexion portera davantage sur les cas, plus fréquents, de réussite apparente des programmes opérations dites de DDR (Désarmement, Démobilisation et Réintégration). En effet, si elles permettent à l'Etat d'assurer à nouveau la sécurité sur son territoire, elles ne garantissent en rien que les expériences de retour à la vie civile d'anciens combattants ne soient à l'origine d'une « brutalisation des sociétés », selon l'expression de l'historien G. L. Mosse.

La question ultime, s'agissant du devenir des anciens combattants dans ces situations de transition de la guerre à la paix, est bien celle de la sortie de la violence et de ses éventuels obstacles. Que produit, après guerre, l'expérience de la guerre, *i.e* de l'usage de la violence, de la pratique du combat, de l'expérience de côtoyer la mort et de la donner, sur les anciens combattants ? Quels sont les effets du « reversement » des anciens combattants dans la vie sociale et politique qui se met en place à l'occasion de la signature de la paix ? Leur démobilisation, à partir d'une réintégration dans de nouvelles institutions (armée, police, etc.), est-elle partie prenante d'un processus politique de refondation du contrat social ? Quelles sont, lorsqu'elles existent, les modalités de participation politique des anciens combattants démobilisés : sont-ils (ou non) à la source de phénomènes de

radicalisation, notamment à partir d'une présence au sein de nouvelles organisations politiques issues des acteurs armés ? Ces anciens combattants recourent-ils aux logiques de légitimation de l'affrontement violent dans la nouvelle scène politique pacifiée qui est censée les proscrire ? Des politiques d'accompagnement de la « normalisation » des vétérans sont-elles concevables, en particulier en provenance des organisations internationales, au-delà de la simple démobilisation ? Quelles en sont leurs composantes (psychologiques, sociologiques, militaires) ?

Ces questions ressortissent de différents niveaux d'analyse : macro (Etat, politiques publiques nationales et internationales), meso (organisations sociales et politiques) et micro (individu)

Le parti pris de cet atelier est de décroiser les analyses d'auteurs travaillant sur des sorties de conflits intraétatiques avec ceux s'intéressant plutôt aux conflits interétatiques, en partant du postulat que les enjeux y sont similaires. La distinction intra/inter ne nous paraît pas opérante dans la mesure où ce qui importe, c'est la sortie de la violence, quel que soit l'espace où elle prend place (ou non). Il s'agira aussi de confronter les points de vue d'historiens travaillant sur des conflits anciens aux analyses portant sur des conflits récents, dans l'objectif de relativiser également la pertinence des analyses en termes de « guerres nouvelles ». De récents travaux d'historiens revisitant la Grande Guerre pour y mettre à jour sa violence ont bien montré que la « barbarie » n'était pas l'apanage des seules guerres nouvelles. Enfin, il s'agira aussi de transcender une dichotomie disciplinaire qui nous paraît artificielle, entre relations internationales et sociologie politique, et de tenter de confronter les approches des politistes à celles des historiens.

Les communications pourraient prendre forme à partir de quatre principaux axes :

- *L'engagement politique des anciens combattants après guerre.* Quelles sont les voies de conversion des anciens combattants à la politique après-guerre ? Les cas de transformation des organisations de lutte armée en partis politiques sont fréquents. Dans quelle mesure les anciens combattants y développent-ils une rhétorique guerrière (mythification du combat, glorification des héros de guerre) ? Ces procédés discursifs entretiennent alors une mobilisation politique conflictuelle en ce qu'ils perpétuent une polarisation ami/ennemi propre aux processus conflictuels. Tout au contraire, les anciens combattants contribuent-ils à l'acceptation de la nouvelle donne post-conflit à partir d'une légitimation des enjeux et clivages politiques qui y prennent place ?
- *La transposition d'un habitus guerrier après-guerre.* Peut-on parler d'un habitus de la violence construit dans la guerre et par la guerre, qui serait transposé dans l'après-guerre et nuirait au processus de normalisation (i.e aux nouvelles régulations prenant place après guerre et qui excluent le recours à la violence) ? Quels transferts s'opèrent, sur quels modes ? Comment se produisent ces transferts ? Quels anciens combattants en sont les vecteurs ? Existe-t-il une transposition du leadership de la guerre dans l'après-guerre (comme Mosse l'observe en Allemagne dans les années 1930) ? Inversement, les anciens combattants s'inscrivent-ils dans un processus de « civilianisation » (Berdal) au terme duquel ils renoncent définitivement à leurs attributs de combattants (rhétorique, posture, hexis corporel) ? Quel contexte, quelles modalités de transition de la guerre à la paix, voire quels dispositifs concrets à l'endroit des anciens combattants favorisent-ils cette évolution ?
- *Les DDR comme processus de contractualisation post-conflit.* Les DDR peuvent être appréhendées, par ceux qui les initient, comme des dispositifs techniques destinés à assurer une transition sécuritaire ou, plutôt, comme des processus proprement politiques offrant l'occasion d'une refondation du pacte social (à partir de la (re)constitution, négociée avec les anciens combattants, de nouvelles institutions comme la police ou l'armée, au sein desquelles sont reversés tout ou partie des combattants). L'intégration des représentants des

anciens combattants dans les négociations favorise-t-elle de ce fait une transition vers une paix durable ? Leur éviction de ces négociations est-elle, à l'inverse, à l'origine de l'apparition des stratégies de *spoilers* ?

- *L'interférence de la justice et/ou des dispositifs d'élucidation des faits de guerre sur le processus de normalisation à l'œuvre chez les anciens combattants.* La justice internationale supplée de plus en plus souvent une justice locale défaillante (Rwanda, ex-Yougoslavie) de même que les commissions de type Vérité réconciliation se développent. Dans les cas où ces instances s'emparent de crimes de guerres (voire de crimes contre l'humanité ou de génocides), quels sont leurs effets sur les anciens combattants ? En apportant un regard nécessairement démythifiant sur la guerre, contribuent-elles à une repolarisation des anciens combattants et troublent-elle le processus de normalisation ? A l'inverse, en blanchissant les anciens combattants ayant accédé à des responsabilités politiques, contribuent-elle à une légitimation du nouveau contrat social post-conflit et favorisent-elle la transition en cours ?

Les propositions de communication (maximum 2 pages) doivent être adressées à :

Nathalie DUCLOS, [nduclos@club-internet.fr](mailto:nduclos@club-internet.fr) et David GARIBAY, [david.garibay@univ-lyon2.fr](mailto:david.garibay@univ-lyon2.fr)

Accompagnées d'un court CV, avant le 1<sup>er</sup> février 2006